



No de résolution
ou annotation

286-09-17

LEVÉE DE LA SÉANCE

Monsieur le conseiller Martin Gélinas propose, appuyé par monsieur le conseiller Michel LeBlanc et il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée. Il est 20h41.

ADOPTÉE


MME JOCELYNE BATES,
MAIRESSE


ME CAROLINE THIBAULT
GREFFIÈRE

Je, soussigné, certifie par la présente que la Ville de Sainte-Catherine dispose des crédits suffisants, lorsque requis, pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions adoptées à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 8 août 2017.

Ce certificat est émis conformément aux dispositions de l'article 477.1 de la Loi sur les cités et villes.


Serge Courchesne, trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SAINTE-CATHERINE

Le 19 septembre 2017

À une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Catherine, tenue au lieu temporaire de ses séances, tel que dûment adopté par la résolution numéro 38-02-17, le **mardi dix-neuvième jour du mois de septembre deux-mille-dix-sept (2017)**, à 16h30, le tout suivant les dispositions voulues par la loi.

Sont présents messieurs et mesdames les conseillers Jocelyne Brossard, Louise Cormier, Martin Gélinas, Michel Béland et Michel LeBlanc formant quorum sous la présidence de madame Jocelyne Bates, mairesse. Me Caroline Thibault, directrice des services juridiques et greffière, ainsi que M. Serge Courchesne, trésorier et directeur général adjoint sont également présents.

La présente séance est tenue pour les fins suivantes :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Appui du projet de réfection du boulevard Hébert et de la rue Garnier Nord
3. Appel d'offres SI17GE35 - Fourniture de mobilier à l'hôtel de ville
4. Période de questions du public



No de résolution
ou annotation
287-09-17

5. Levée de la séance

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil sont présents et consentent à l'ajout d'un point à l'ordre du jour;

Madame la conseillère Jocelyne Brossard propose, appuyée par madame la conseillère Louise Cormier et il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre, avec l'ajout du point intitulé « Nomination d'un élu – Office municipal d'habitation de Sainte-Catherine ».

ADOPTÉE

288-09-17

APPUI DU PROJET DE RÉFECTION DU BOULEVARD HÉBERT ET DE LA RUE GARNIER NORD

CONSIDÉRANT que dans le cadre du projet de réfection du boulevard Hébert et de la rue Garnier Nord, la Ville entend déposer une demande d'aide financière au programme ClimatSol-Plus volet 2 du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MDDELCC);

CONSIDÉRANT que l'afin de déposer une demande d'aide financière, la Ville doit appuyer, par résolution municipale, l'ensemble du projet de réfection du boulevard Hébert et de la rue Garnier Nord y compris la décontamination et la réhabilitation des terrains;

Monsieur le conseiller Michel LeBlanc propose, appuyé par madame la conseillère Louise Cormier et il est résolu à l'unanimité de confirmer que la Ville de Sainte-Catherine appuie l'ensemble du projet de réfection du boul. Hébert et de la rue Garnier Nord.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

289-09-17

APPEL D'OFFRES SI17GE35 - FOURNITURE DE MOBILIER À L'HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT que des soumissions ont été reçues le 14 septembre 2017;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est Unique mobilier de bureau;

Monsieur le conseiller Martin Gélinas propose, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Brossard et il est résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat de fourniture de mobilier à l'hôtel de ville à Unique mobilier de bureau au montant de 58 135.48 \$ toutes taxes incluses.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

290-09-17

NOMINATION D'UN ÉLU – OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINTE-CATHERINE

Monsieur le conseiller Michel Béland propose, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Brossard et il est résolu à l'unanimité de nommer monsieur le conseiller Martin Gélinas, à titre de représentant siégeant sur



No de résolution
ou annotation

le conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Catherine.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

La période de questions prévue au règlement a alors lieu.


Aucun citoyen n'est présent dans la salle.

291-09-17

LEVÉE DE LA SÉANCE

Monsieur le conseiller Michel Béland propose, appuyé par monsieur le conseiller Michel LeBlanc et il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée. Il est 16h43.

ADOPTÉE


MME JOCELYNE BATES
MAIRESSE


ME CAROLINE THIBAUT
GREFFIÈRE

Ce 20 septembre 2017

Je, soussigné, certifie par la présente que la Ville de Sainte-Catherine dispose des crédits suffisants, lorsque requis, pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions adoptées à la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 19 septembre 2017.

Ce certificat est émis conformément aux dispositions de l'article 477.1 de la Loi sur les cités et villes.


Serge Courchesne, trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SAINTE-CATHERINE

Le 3 octobre 2017

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Catherine, tenue au lieu temporaire de ses séances, tel que dûment adopté par la résolution numéro 38-02-17, le mardi troisième jour du mois d'octobre deux-mille-dix-sept (2017), à 20 h, le tout suivant les dispositions voulues par la loi.

Sont présents messieurs et mesdames les conseillers Jocelyne Brossard, Louise Cormier, Martin Gélinas, Michel Béland et Michel LeBlanc formant quorum sous la présidence de madame Jocelyne Bates, mairesse. Madame Danielle Chevrette, Me Caroline Thibault, directrice des services juridiques et greffière ainsi que ainsi que M. Serge Courchesne, trésorier et directeur général adjoint sont également présents.